

## "CONVENTION DE PREUVE"

### TRANSMISSION PAR COURRIER ELECTRONIQUE DES RAPPORTS D'ANALYSES

A déposer au laboratoire ou à retourner par courrier électronique à  
[biochenevert@biochenevert.fr](mailto:biochenevert@biochenevert.fr), [secretariat@labofarm.com](mailto:secretariat@labofarm.com), [labofarm-armor@labofarm.com](mailto:labofarm-armor@labofarm.com)

Entre **Laboratoire BIO CHÊNE VERT** et **Destinataire des résultats : ...**  
Adresse du siège Société : ...  
ZI de Bellevue II Adresse : ...  
35220 – CHÂTEAUBOURG CP – Ville : ...

**Cadre réservé au laboratoire :**

**Code client :**

**Fin de validité de la fiche :**

Afin que vous puissiez disposer de vos résultats dès leur validation, nous vous proposons de vous adresser vos rapports par courriel. Cette convention est valable pour l'ensemble des sites de BIO CHÊNE VERT.

Le destinataire souhaite et accepte de recevoir l'ensemble de ses résultats :

**uniquement** au format électronique  au format électronique **et** au format papier

A l'adresse électronique : .....@.....

Ou à un groupe d'adresse électronique :

.....@....., .....@.....,  
.....@....., .....@.....,  
.....@....., .....@.....

- Le destinataire reconnaît avoir pris connaissance des principes de transmission des rapports par courriel mentionnés ci-dessous et les avoir acceptés.
- Le destinataire s'engage à prévenir le laboratoire du changement de l'adresse fournie dans la convention.
- Le destinataire s'engage à renvoyer l'accusé de réception via son logiciel de messagerie.
- La présente convention est conclue pour une durée indéterminée prenant effet à la date de signature, chacune des parties pouvant y mettre un terme à tout moment.
- En cas de non-respect de ses obligations par l'une ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par la partie lésée 15 jours après l'envoi par courrier recommandé avec accusé de réception d'une mise en demeure à l'autre partie de se conformer à son obligation, demeurée infructueuse.

Date :

Le Destinataire ou Responsable de Groupe (Nom et signature)

#### **PRINCIPES DE TRANSMISSION PAR COURRIER ELECTRONIQUE DES RAPPORTS D'ANALYSES**

- Les rapports d'analyses sont transmis en pièce jointe à un message électronique sous la forme d'un fichier au format PDF.
- Le message est identifié par son objet sous la forme "RA n° dossier, BC Réf bon de commande, client, Analyse, date rcpt : ".
- Le fichier PDF transmis en pièce jointe est nommé "n° dossier – code client – édition".
- En cas de non réception du message lié à un problème d'acheminement, nous sommes systématiquement avertis et nous nous assurons que les informations vous parviennent dans les meilleurs délais.
- **L'INTEGRITE DES DONNEES** est assurée par la génération de fichier au format PDF crypté, interdit de toute sélection (copier/coller), modification ou enregistrement. Seules sont autorisées la visualisation et l'impression. Le fichier PDF est la copie conforme du rapport papier conservé par le laboratoire pendant 5 ans.
- **L'AUTHENTICITE DU MESSAGE** est assurée par l'adresse électronique de l'émetteur du type [xxx@biochenevert.fr](mailto:xxx@biochenevert.fr) ou [xxx@labofarm.com](mailto:xxx@labofarm.com).
- **LA CONFIDENTIALITE** est assurée en ne délivrant le rapport d'analyses qu'à l'adresse du destinataire mentionnée ci-dessus (ou en cas de demande ponctuelle à l'adresse mentionnée sur la demande d'analyse). Il existe cependant un risque d'interception du message. La responsabilité du laboratoire ne pourra alors en aucun cas être mise en cause, la messagerie électronique présentant globalement un niveau de sécurité comparable au courrier postal.
- **LA FORCE PROBANTE** : le rapport d'analyse au format PDF reçu par mail selon les conditions décrites ci-dessus et les conditions générales de vente ou de prestation du laboratoire fait foi
- En cas de contestation, le laboratoire tient à disposition du client le rapport d'analyse et la fiche de demande d'analyse.